

*Avec le SMC, j'agis, je trie...*

ÉDITION  
2015

# Guide pratique du tri



[www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

# À CHACUN SON BAC !

## NOUVEAUTÉ

Il y a du nouveau dans la gestion des déchets sur le territoire du SMC. Chaque foyer est doté de deux bacs individuels (à l'exception de l'habitat collectif et du centre-ville de St-Maixent-L'École).

**BAC À COUVERCLE  
VERT**  
Pour les ordures  
ménagères



**BAC À COUVERCLE  
JAUNE**  
Pour les emballages  
ménagers



Ce guide pratique a été réalisé afin de vous aider à bien trier vos déchets. Il est votre document de référence.

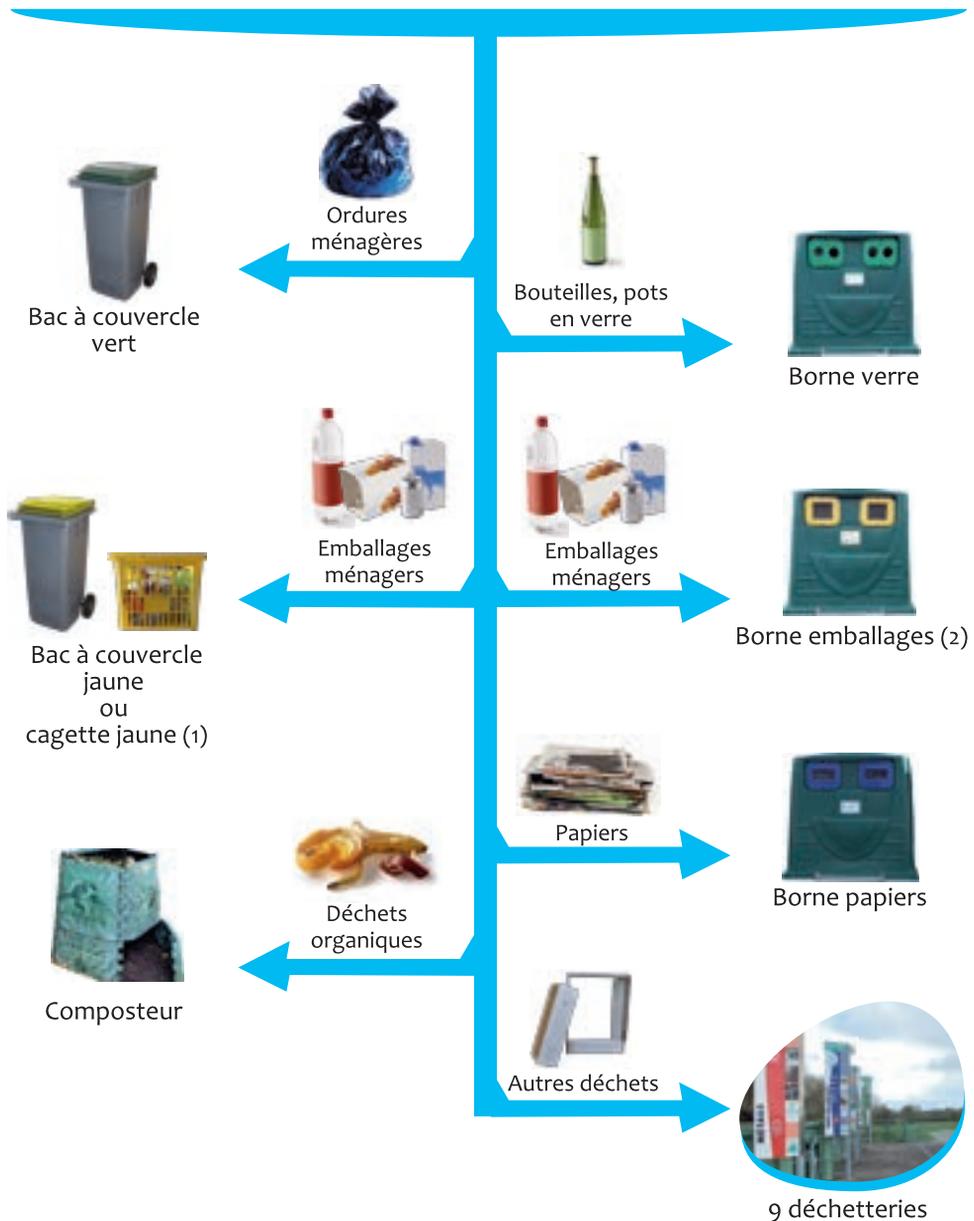
Vous y trouverez les informations sur :

- les ordures ménagères à placer dans le bac à couvercle vert,
- les emballages ménagers à placer dans le bac à couvercle jaune,
- les consignes de tri des papiers, du verre à déposer dans les bornes d'apport volontaire,
- les déchets acceptés en déchetterie,
- les déchets compostables,
- des astuces pour limiter la production de déchets.

*«La mobilisation de tous est essentielle pour trier plus et mieux tout en réduisant la production de déchets. Je vous remercie, par avance, pour votre geste citoyen.»*

Régis Billerot, Président du SMC

# LES ÉQUIPEMENTS POUR TRIER SES DÉCHETS



(1) centre-ville de St-Maixent -L'École  
(2) habitat collectif

# ORDURES MÉNAGÈRES

JE DÉPOSE  
DANS UN SAC FERMÉ,  
TOUS LES DÉCHETS NON RECYCLABLES ET  
NON DANGEREUX



## RESTES DE REPAS

Os, arrêtes, crustacés, corps gras...



## AUTRES DÉCHETS

Emballages souillés  
Couches, coton, brosse à dent...  
Poussières, litière

Suremballages, boîtes alimentaires (viennoiseries...),  
pots (de yaourt, de crème fraîche...), paquets (pâtes, café, bonbons...)  
Barquettes en polystyrène  
Poches, sacs, films plastiques



**CES EMBALLAGES NE SONT PAS  
ENCORE RECYCLÉS !**

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, cartonnettes



Bouteilles en verre, papiers

Déchets dangereux (peintures, solvants...), gravats, déchets végétaux, piles, appareils électriques et électroniques...

Où les jeter?



Bac jaune



Bornes



Déchetteries

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je peux alléger mon bac et produire un engrais naturel en **compostant certains déchets de repas** (épluchures, restes de légumes, riz, café, essuie-tout...).
- ✓ J'effectue de temps en temps le **nettoyage** de mon bac.
- ✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue.
- ✓ Une fois la collecte effectuée, je rentre le bac **dans ma propriété**.



## LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont collectés **une semaine sur deux**, sauf pour la commune de Saint-Maixent-L'École.
- ✓ En cas de jours fériés, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

### Attention !

Ne sont pas collectés :

- ✓ les bacs non fournis par le SMC et donc non équipés de puce,
- ✓ les bacs contenant des déchets non conformes.

Le règlement de collecte est téléchargeable sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

# EMBALLAGES

▶ JE DÉPOSE  
EN VRAC, SANS SAC,  
LES EMBALLAGES RECYCLABLES



## BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

Alimentaires : eau, jus de fruits, soda, lait, mayonnaise, huile...

Produits d'entretien : lessive, détergents...

Produits de toilette : shampoing, gel douche...



## BOÎTES ET SUREMBALLAGES EN CARTON

Cartonnettes

Briques alimentaires



## EMBALLAGES EN ACIER ET EN ALUMINIUM

Boîtes de conserve, canettes, bidons de sirop, bombes aérosols, barquettes...

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

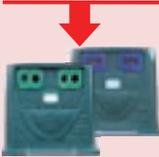
Bouteilles en verre,  
papiers

Boîtes, pots et films en  
plastique, barquettes en  
polystyrène



Gros cartons,  
ustensiles de  
cuisine, pots de  
fleurs, piles...

Où les jeter?



Bornes



Bac vert



Déchetteries

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- ✓ Je mets les déchets **en vrac**, le centre de tri n'est pas équipé pour ouvrir les sacs.
- ✓ Je présente mon bac au **point de regroupement**, la poignée côté rue.

### Attention !

Les bacs contenant des déchets mal triés ne sont pas collectés.  
Un ambassadeur du tri peut intervenir pour vous renseigner.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les emballages sont triés manuellement au centre de tri de Sainte-Eanne. Les matières sont revendues à des entreprises du recyclage pour fabriquer de nouveaux objets.

## LA COLLECTE

- ✓ Les bacs sont collectés **une semaine sur deux**.
- ✓ En cas de jours fériés, les collectes sont décalées d'une journée, du jour férié jusqu'à la fin de la semaine.

# VERRE

▶ JE DÉPOSE  
EN VRAC, SANS BOUCHON,  
LES EMBALLAGES EN VERRE



**BOUTEILLES**



**POTS ET BOCAUX**

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Vaisselle en verre, faïence, porcelaine,  
vitres, miroirs, pots de fleurs, ampoules,  
vitrocéramique



Où les jeter ?



Déchetteries

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- ✓ Le verre se recycle à l'infini ! C'est un matériau 100% recyclable.
- ✓ Seulement 7 bouteilles sur 10 sont aujourd'hui triées et recyclées.

Pour localiser précisément la borne la plus proche de chez vous, consultez le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

# PAPIERS

▶ JE DÉPOSE  
EN VRAC  
TOUS LES PAPIERS



**JOURNAUX  
MAGAZINES**



**PUBLICITÉS  
PROSPECTUS**



**COURRIERS  
LETTRES**



**CATALOGUES  
ANNUAIRES**



**LIVRES  
CAHIERS**



**ENVELOPPES  
PAPIERS**

## Attention !

✓ Les suremballages en plastique doivent être enlevés.

✓ Si je ne consulte pas ou peu les publicités, j'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.



## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Papiers gras ou sales, mouchoirs, serviettes et nappes en papier, suremballages, films plastiques

Où les jeter ?



Bac vert

# AUTRES DÉCHETS



J'APPORTE  
EN DÉCHETTERIE



Batteries de véhicules



Bois traité  
Bois naturel



Cartouches d'encre et  
toners



Déchets d'équipement  
électrique et électronique

Pour tout achat d'un nouvel  
équipement, le revendeur est tenu  
de reprendre votre ancien matériel.



Gravats

Grandes quantités à emmener  
en centre de stockage de  
Pamproux ou Secondigny



Huile de vidange



Métaux



Piles et accumulateurs



Polystyrène



Non valorisés

Tapis, revêtement de sol,  
poussettes, films plastiques...



Cartons



Déchets diffus spécifiques

Produits dangereux : peintures,  
solvants et diluants, acides, soude,  
filtres à huile, phytosanitaires...



Déchets végétaux



Huiles de friture



Ampoules, néons



Mobilier

Literie, canapé, chaise, table,  
meuble...



Plastiques

Seaux, mobilier de jardin, pots de  
fleurs, jouets...



Radiographies

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, matières explosives ou radioactives, médicaments, ordures ménagères, pneus, souches

## LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Si mes objets sont en bon état, je pense à les donner à la recyclerie ou à une association.
- ✓ Je charge mon véhicule en séparant bien les types de déchets.
- ✓ Je ne jette pas mes restes de produits chimiques dans les canalisations ou la poubelle, je les rapporte en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
- ✓ Les tailles d'arbustes peuvent être valorisées au jardin après broyage : en paillage pour les massifs ou en compostage.
- ✓ Pour limiter le volume des déchets de tonte, je laisse la pelouse sur le terrain, je l'utilise en paillage au pied des haies ou au potager.



## LA CARTE D'ACCÈS



- ✓ La carte est obligatoire pour accéder aux neuf déchetteries du SMC.
- ✓ Le retrait de la carte est gratuit au siège social du SMC, sur présentation de la redevance des ordures ménagères (un justificatif de domicile pour les habitants de la CC de Parthenay Gâtine). La demande est également possible via le site internet du SMC ou par envoi postal de la copie de la redevance.
- ✓ Le nombre de passages est limité à 25 par an, avec la possibilité de recharger une fois la carte, sur demande auprès du SMC. La recharge des 25 passages est automatique au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- ✓ En cas de perte, vous avez possibilité d'acheter une nouvelle carte au SMC (6€ en 2015).

Le règlement de déchetterie est téléchargeable sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

## LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

La Crèche	→ du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h
Ménigoute	→ lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
Pamproux	→ lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Aubin-Le-Cloud	→ mercredi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Maixent-L'École	→ du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h
St-Pardoux	→ lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h
Secondigny	→ lundi, mardi, jeudi, samedi 9h-12h et 14h-18h
Vasles	→ mardi 14h-18h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h
Verruyes	→ mercredi, vendredi, samedi 9h-12h et 14h-18h

## LA RECYCLERIE

Gérée par le SMC, la recyclerie Tri d'Enfer donne une seconde vie à des objets, matériels. En fonction des arrivages, vous y trouverez :

### VAISSELLE

Assiettes, bocaux, plats, poêles, ramequins, tasses, verres...

### AMEUBLEMENT

Buffets, bureaux, chaises, étagères, tables...

### JEUX ET ARTICLES DE PURICULTURE

Vélos, jeux, poussettes, réhausseurs...

### BRICOLAGE, JARDINAGE

Outils, tondeuses...

### DIVERS

Bibelots, cadres, CD, cassettes, disques vinyle, livres...



### Ventes

Les ventes ont lieu le deuxième samedi du mois et le mercredi suivant.

La recyclerie est située sur le site de la déchetterie de St-Maixent-L'École.

## LES BONS RÉFLEXES

✓ Je donne dans toutes les déchetteries du SMC mes objets pour la recyclerie.

# COMPOSTAGE À DOMICILE

▶ JE DÉPOSE  
DANS MON COMPOSTEUR  
OU EN TAS



## DÉCHETS DE LA CUISINE

Épluchures, restes de fruits et légumes  
Marc et filtres à café, infusettes et thé  
Restes de repas (pâtes, céréales, féculents, légumes...)  
Coquilles d'œuf  
Fleurs et plantes d'intérieur fanées  
Essuie-tout

## DÉCHETS DU JARDIN

Mauvaises herbes (non grainées)  
Déchets du potager  
Feuilles mortes  
Tailles de haie fraîche broyées  
Paille, sciure et copeaux (bois non traité)



## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

Corps gras, poissons, viandes, crustacés  
Litières et excréments d'animaux  
Plantes et feuillages malades



## LE SAVIEZ-VOUS ?



✓ Le SMC met à votre disposition gratuitement un composteur, à retirer au siège social du SMC, à Sainte-Eanne.

✓ La fabrication du compost permet de réduire le poids de nos déchets d'environ un tiers et de produire un amendement organique idéal pour le jardin ou le potager.

# RÉDUCTION DES DÉCHETS

▶ JE LIMITE  
MA PRODUCTION DE DÉCHETS



## HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Je regarde les dates de limite de consommation.  
Je fais une liste avant de faire mes courses.

## ECOLABELS

Je préserve ma santé en évitant l'emploi de produits dangereux (désherbants, solvants...) et préfère les produits avec un écolabel. Il garantit ses qualités d'usage et la limitation des substances dangereuses dans sa composition ou son emballage.

## ACHATS ECO-RESPONSABLES

J'achète moins d'emballages car je fais attention au conditionnement.  
Une lessive concentrée génère moins d'emballage.  
Je privilégie les produits à la coupe, en vrac, ainsi que les fruits et légumes de saison.

## PROLONGATION DE LA DUREE DE VIE DES BIENS

J'entretiens, je répare, je réutilise mes meubles, mes objets.  
Je peux aussi les donner quand je ne m'en sers plus.

## Textiles

Des bornes pour les textiles sont installées par la Croix Rouge pour récupérer le linge de maison, les vêtements, les chaussures.



## JARDINAGE AU NATUREL

Je nourris mes plantes et le sol en utilisant le compost que j'ai produit avec les restes de repas et les végétaux de mon jardin.  
Pour limiter l'apport des déchets de tonte en déchetterie, j'utilise une lame mulching, la pelouse est broyée et dispersée sur le terrain ; elle sert donc d'engrais naturel.  
Je protège mon jardin en paillant. Ainsi, je limite les arrosages et protège le sol.

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !**

# INFORMATIONS

## COLLECTE DES BACS

Les tournées commencent dès 4h du matin, les bacs sont à présenter dès **la veille** au soir du ramassage, au **point de regroupement**. Ils doivent être rentrés le plus tôt après la collecte. Le stockage et le lavage des bacs sont de votre responsabilité.

## DÉMÉNAGEMENT

Les bacs sont attribués à une adresse. **En cas de déménagement**, il faut les laisser en place et signaler votre départ au SMC, ainsi qu'à la commune ou communauté de communes dont vous dépendez.

## BAC CASSÉ, VOLÉ

**Si votre bac est endommagé** (roue, cuve, couvercle cassé), informez le SMC qui se chargera de la réparation ou du remplacement du bac.

Veillez à la propreté du bac avant toute intervention.

En cas de vol, votre bac sera remplacé sur présentation d'un dépôt de plainte.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

✓ Les médicaments ainsi que les seringues des patients en autotraitement doivent être rapportés dans les pharmacies qui les acceptent.



✓ Tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement **INTERDIT** et passible d'une amende.

## Point vert !

Contrairement à une idée reçue, ce signe ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que son fabricant verse une contribution à Eco-Emballages, organisme agréé par l'État, pour aider les collectivités à financer la collecte des emballages.



## LA SECONDE VIE DES EMBALLAGES

16 bouteilles d'eau → 1 pull polaire

670 cannettes en acier → 1 vélo

15 boîtes de céréales → 1 carton de déménagement



 **smc79.fr**

**POUR CONNAÎTRE LES JOURS DE COLLECTE  
LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES**

**POUR TROUVER LES BORNES PAPIERS ET VERRE  
PROCHES DE VOTRE DOMICILE**

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RECYCLAGE**

...



Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine  
BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE  
05 49 05 37 10 - [accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr)

Conception/réalisation : service communication SMC - septembre 2015

Avec le soutien de :

